

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le

14 OCT. 2025

Messieurs les Sénateurs,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 31 août par lequel vous me faites part de vos préoccupations concernant la situation de Jimmy Lai.

La France porte un engagement constant en faveur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, partout dans le monde. Nous exprimons régulièrement nos inquiétudes sur la dégradation de l'Etat de droit à Hong Kong par la voix du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères mais aussi lors des entretiens avec les autorités de Hong Kong comme dans les instances multilatérales. Notre consulat général à Hong Kong, en lien avec nos partenaires européens, suit de près les procès pour des allégations de sédition ou au nom de la Loi de sécurité nationale, y compris celui de Jimmy Lai, qui s'est achevé le 28 août.

Dès l'arrestation de Jimmy Lai le 10 août 2020, la France a publiquement demandé, par la voix du ministère des Affaires étrangères, que l'ensemble de ses droits soient respectés. Nos préoccupations ont également été relayées par l'Union européenne : suite à l'ouverture de son procès pour atteinte à la sécurité nationale, le 18 décembre 2023, le Service européen d'action extérieure a déploré les accusations portées contre lui et rappelé que la fermeture de l'Apple Daily témoignait de l'étouffement de la liberté de la presse à Hong Kong. Dans le même esprit, le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas de Jimmy Lai et de 45 militants condamnés en vertu de la Loi sur la sécurité nationale et le 28 novembre 2024, la Commission européenne y a réagi en déclarant que Jimmy Lai était poursuivi pour son soutien à la liberté d'expression et à la démocratie à Hong Kong. Lors de la dernière édition du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme à Bruxelles le 13 juin 2025, l'Union Européenne a appelé à sa libération immédiate et inconditionnelle. Enfin, avec un certain nombre d'Etats affinitaires, nous avons exprimé nos préoccupations sur la fermeture de l'Apple Daily et les poursuites engagées contre Jimmy Lai par le biais de la Media Freedom Coalition, en juillet 2021 et à nouveau en décembre 2023.

*Monsieur Olivier CADIC,
Sénateur représentant les Français établis hors de France*

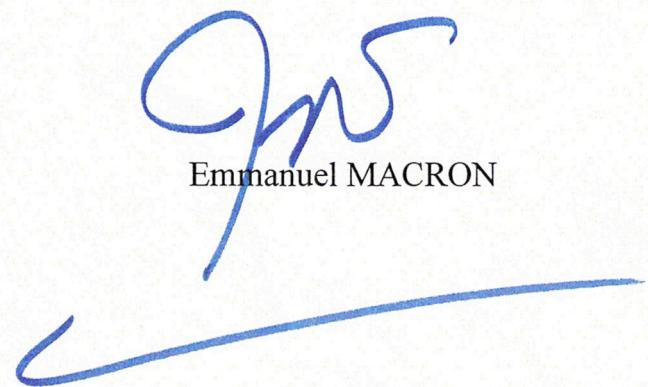
*Monsieur André GATTOLIN,
Ancien Sénateur des Hauts-de-Seine*

Coprésidents et membres de l'Alliance interparlementaire sur la Chine

Dans l'attente du verdict, les autorités locales opposent une fin de non-recevoir aux démarches diplomatiques, au motif que la procédure judiciaire suit son cours. Nous sommes en discussion avec le Royaume-Uni, dont Jimmy Lai est ressortissant, et avec nos partenaires européens pour déterminer la meilleure façon de le soutenir. Soyez assurés que la France reste mobilisée, en cohérence avec notre attachement à la liberté de la presse partout dans le monde.

En vous remerciant pour votre engagement constant en faveur des libertés fondamentales, je vous prie d'agréer, Messieurs les Sénateurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bri ihs


Emmanuel MACRON